



Demande d'imputation d'une créance fiscale sur une échéance à venir

Madame, Monsieur,

Si vous disposez d'une créance sur le Trésor au titre d'un crédit de TVA, d'un excédent de taxe ou d'impôt ou d'une restitution à la suite d'un dégrèvement, vous pouvez en demander l'imputation complète ou partielle sur vos échéances prochaines de paiement.

Cette faculté est ouverte pour les impôts professionnels suivants : l'impôt sur les sociétés, l'imposition forfaitaire annuelle, la taxe sur les salaires (TS), la TVA et les taxes annexes (apprentissage, formation professionnelle continue, participation de l'employeur à l'effort de construction), la contribution annuelle sur les revenus locatifs, la taxe sur les voitures particulières de sociétés.

Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité au moment du dépôt de la demande de remboursement ou de restitution de votre créance fiscale (crédit de TVA, excédent d'IS ou de TS), vous devez demander par écrit l'emploi de cette créance pour le paiement de tout ou partie d'un impôt ou d'une taxe dont le paiement est à venir.

Pour cela, vous pouvez utiliser le document (ou sa photocopie) en deux volets, fourni au verso, à compléter et à joindre :

- à la demande de remboursement ou de restitution de la créance : 1 er volet
- au document constatant le montant d'impôt ou de taxe à payer : 2ème volet

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

J'appelle votre attention sur le fait que la demande de remboursement ou de restitution <u>et</u> la demande d'imputation doivent être envoyées à votre service des impôts **au plus tard 30 jours avant l'échéance que vous souhaitez régler**. Votre demande de remboursement ou de restitution doit être explicite et formalisée. A défaut, elle ne pourrait pas être prise en compte. Dans ce cas, le service ne pourrait que considérer l'échéance sur laquelle vous souhaitiez réaliser l'imputation comme une déclaration sans paiement.

N'hésitez pas à contacter votre service pour obtenir des informations supplémentaires ou examiner ensemble votre dossier.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



VOLET 1 DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT OU DE RESTITUTION DE LA CREANCE (OU A ENVOYER SEPAREMENT POUR LES UTILISATEURS DE LA TELEDECLARATION ET DU TELEPAIEMENT) DEMANDE D'IMPUTATION D'UNE CRÉANCE FISCALE SUR UNE ÉCHÉANCE A VENIR

	Adresse du principal établissement : N° SIRET Tél. Mél : N° dossier : (figurant sur vos déclarations professionnelles préidentifiée		
	CRÉANCE DONT L'IMPUTATION EST DEMANDÉE		
	Nature TVA Excédent d'IS Créance restituable* TS Période d'imposition ou exercice social :		(A cocher) (A préciser) (A compléter)
	Autre (Exemple : suite à réclamation)		(A préciser)
	IMPÔT OU TAXE RÉGLÉ PAR CETTE MODALITÉ DE PAIEMENT		
	Nature TVA IS/IFA TS TA FPC PEEC TVS CRL (A cocher)		
	Date limite de paiement :		(A préciser) (A préciser)
	A, le <i>(Signature)</i>		
	*Indiquer la nature	de la créance :	
Report en arrière de déficits □ Crédit d'impôt recherche □ Crédit d'impôt apprentissage □ Crédit d'impôt apprentissage □ Crédit d'impôt en faveur de la production aud □ Crédit d'impôt en faveur de la production aud □ Crédit d'impôt pour dépenses d'œuvres phono □ Crédit d'impôt pour dépenses d'œuvres phono □ Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants □ Crédit d'impôt pour dépenses de formation à l'épargne salariale □ Crédit d'impôt pour dépenses de prospection of Crédit d'impôt pour certains investissements r □ Crédit d'impôt famille □ Crédit d'impôt en faveur de la première accesse crédit d'impôt en faveur de la première accesse crédit d'impôt en faveur de la première accesse crédit d'impôt maîtres restaurateurs □ Crédit d'impôt prêt à taux renforcé (PTZ+) □ Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique □ Crédit d'impôt (préciser lequel) :			uction audiovisuelle tional » (production exécutive d'œuvres) vres phonographiques ion de jeux vidéos ospection commerciale ssements réalisés et exploités en Corse tière accession à la propriété (PTZ) (PTZ+)
OLET 2	DOCUMENT A COMPLÉTER ET A ENVOYER POUR LA RÈGLEMENT PAR IMPUTATIO		
	Nom/Prénom ou dénomination de l'entreprise : Adresse du principal établissement : N° SIRET Tél. Mél : N° dossier (figurant sur vos déclarations professionnelles p	préidentifiées) :	CALE
	Nature TVA Excédent d'IS Créance restituable TS Période d'imposition ou exercice social :		(A cocher) (A préciser) (A compléter)
	Autre (Exemple : suite à réclamation)		(A préciser)
	RAPPEL DE L'IMPÔT OU TAXE REGLE PAR CETTE MODALITE DE PAIEMENT Déclarations de TVA IS/IFA TS TA FPC PEEC TVS CRL Date limite de paiement :		
	A, le (Signature)		